



MAIRIE

DE

VINZIER

**Réglementation de la circulation
Sur la Route des Clouz
Du 10 au 25 novembre 2023**

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE, Le Seytroux, 285 Route de Col de Terramont, 74470 LULLIN, pour des travaux de branchement individuel neuf en soutirage route des Clouz.

**1 Place de la Mairie
74500 VINZIER**

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation se fera sous alternat manuel, **Sur la Route des Clouz Du 10 au 25 novembre 2023**

Article 2 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE

Article 3 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE et affichée en Mairie.

Fait à Vinzier, le 12 octobre 2023

**Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD**



(Handwritten signature of Marie-Pierre Girard in blue ink)

Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 13 octobre 2023

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016